

AKTO dévoile une hausse de 4 % des contrats d'alternance à fin mai 2026 et de 25 % des demandes de formation, révélant le besoin des entreprises des branches professionnelles des services

Paris, le 18 juin 2026. À l'occasion de l'Assemblée générale d'AKTO et de la validation de ses comptes consolidés, l'opérateur de compétences des secteurs des services publie son rapport d'activité 2025. Le nombre de salariés formés s'élève à 582 000, soit 20 000 de plus que l'année précédente et le nombre de contrats d'alternance engagés à 148 000 : un chiffre stable par rapport à l'année précédente alors que la tendance nationale est en baisse d'environ 4 %. 2026 s'annonce tout aussi dynamique : à fin mai, le nombre de contrats d'alternance reçus est déjà de + 4 % vs l'année dernière à la même période et le nombre de demandes de formation de + 25 %.

Les résultats 2025 concluent le bilan positif de la période 2023-2025

L'année 2025 a été marquée par un contexte budgétaire instable et contraint : confirmation tardive des contributions légales ne permettant qu'une ouverture progressive des fonds de formation, baisse des aides à l'apprentissage, baisse des fonds légaux dédiés à la POEC et disparition du FNE. La stratégie volontariste de sa gouvernance paritaire ainsi que la mobilisation des équipes opérationnelles ont néanmoins permis à AKTO de tenir ses engagements : **maintien des niveaux de l'alternance à 148 000 contrats – dont 132 000 en apprentissage – et augmentation du nombre de formations de l'ordre de + 3 % vs 2024 avec plus de 580 000 salariés formés, dont plus de 68 000 en formation collective (soit + 9 % vs 2024).**

Ainsi, en cumul sur les trois dernières années, dans un contexte d'augmentation significative du nombre d'entreprises ressortissantes (+ 30 % en 3 ans pour s'établir à plus de 430 000 en 2025) et de baisse des fonds publics (- 140 M€ en 3 ans), AKTO réussit, à budget de fonctionnement constant, à faire progresser son impact sur ses 4 missions prioritaires confiées par les branches professionnelles. **Sur la période 2023-2025 :**

- 430 000 contrats d'alternance ont été engagés, dont + 20 % de contrats d'apprentissage ;
- 1,7 millions de salariés ont bénéficié d'une formation, dont 180 000 inscriptions à des formations collectives ;
- 12 000 personnes en situation de handicap ont bénéficié de formations et 8 500 parcours de formation aux savoirs de base ont été dispensés ;
- 20 000 alternants ont été accompagnés et 40 000 salariés formés dans les territoires ultra-marins.

Ces résultats attestent des besoins continus en recrutement et en formation dans les métiers des secteurs des services qui font face à des évolutions auxquelles les entreprises et les salariés doivent sans cesse s'adapter. L'enjeu est d'autant plus important que les branches professionnelles des services représentent des métiers essentiels à la vie économique et sociale du pays.

L'impact de l'action d'AKTO s'est intensifié sur ces 3 dernières années, révélant aussi l'engagement des branches professionnelles à consolider leurs politiques emploi-formation sur tout le territoire, en incluant les personnes les plus éloignées de l'emploi. À ce titre, **elles renforcent**

le recours aux financements supra-légaux par le biais de contributions conventionnelles : en 2025, la part de financement des formations via les contributions conventionnelles a augmenté de 30 % – toutes branches confondues – et s'intensifie en 2026 avec la mise en place de la conventionnelle de la branche Hôtels, cafés, restaurants.

Garantir le bon usage des fonds gérés : un devoir légal et une stratégie volontariste

En tant qu'opérateur de compétences, AKTO exerce une mission légale de contrôle de la conformité et de la qualité des formations qu'il finance, tant sur les fonds légaux que supra-légaux (contributions conventionnelles de branches ou versements volontaires des entreprises).

Pour accompagner l'augmentation d'activité liée au financement de la formation, AKTO a mis en place dès 2024 **une stratégie volontariste organisée autour de trois types de contrôle** :

- Le contrôle de service fait ;
- Le contrôle de service fait approfondi ;
- Le contrôle qualité.

Ces contrôles sont, par ailleurs, indépendants de ceux réalisés par les services de l'État et les autres financeurs. En cas de manquement ou d'anomalie identifié dans un dossier lors d'un contrôle, AKTO prend les mesures nécessaires : annulation des demandes de prise en charge accordées, demande de remboursement des indus ou dépôt de plainte auprès du procureur de la République.

En 2025, plus de 350 alertes ont été remontées, plus de 100 contrôles de service fait approfondis ont été réalisés et plus de 150 actions judiciaires sont en cours.

L'ensemble de ces contrôles représentent :

- Plus de 2,5 M€ demandés en remboursement à l'issue des contrôles de service fait approfondis ;
- Plus de 2 M€ de fuites financières évitées (annulation de dossiers, usurpation d'identité),
- Plus de 1,5 M€ récupérés, y compris à l'issue de contentieux.

En savoir plus : [Rapport d'activité 2025 AKTO](#)

En 2026, le besoin de recrutement en l'alternance dans les secteurs des services ne faiblit pas et l'engagement des branches professionnelles pour la formation des salariés continue de se renforcer.

Contrairement à la tendance de baisse générale, **l'alternance reste un dispositif attractif pour les secteurs des services** qui se caractérisent par un fort besoin de recrutement. Ainsi, le **nombre de dossiers reçus entre janvier et mai 2026 est en hausse de 4 %** par rapport à la même période l'année précédente.

Plus de deux tiers (70 %) des alternants dans ces secteurs sont des jeunes de niveau infra-bac à bac+2 qui, à l'issue de leur parcours, accèdent à une qualification leur permettant de s'insérer durablement dans l'emploi : **78 % des alternants dans les secteurs des services trouvent un emploi dans les 6 mois qui suivent et 86 % dans les 12 mois qui suivent.**

Les besoins en formation continue des salariés dans les secteurs des services sont également toujours aussi prégnants. Depuis le début de l'année, plus de 290 000 dossiers de financement de formation ont été déposés, soit **+ 25 % par rapport à la même période l'année passée** (où les budgets des fonds légaux dédiés à la formation des entreprises de moins de 50 salariés avaient

tardé à être confirmés). Cette progression s'inscrit dans la **redynamisation de l'offre de formation** à disposition des entreprises sur Espace Formation à l'issu d'un nouvel appel d'offre en début d'année retenant **378 organismes de formation**.

Ces formations sont financées par l'enveloppe dédiée aux Plan de développement des compétences des entreprises de moins de 50 salariés et par les contributions conventionnelles de branche, qui réaffirment ainsi leur soutien à la formation des salariés, comme levier de développement de l'activité des entreprises et d'insertion durable des salariés dans l'emploi.

“L'Assemblée générale a été l'occasion de souligner les réalisations de l'année passée, qui s'est caractérisée par une incertitude budgétaire forte et par une nouvelle baisse des fonds publics. Par ailleurs, nos branches se sont mobilisées, notamment au travers des conventionnelles de branche, pour continuer à soutenir la formation des salariés, levier essentiel au développement des compétences et à l'accès à la qualification en particulier pour ceux de premier niveau de qualification.” - Jean Hédou, président d'AKTO.

“Les résultats 2025 représentent l'aboutissement des moyens mis en œuvre sur ces trois dernières années, nous permettant d'être au rendez-vous de nos engagements dans le cadre de la Convention d'objectifs et de moyens 2023-25, voire en dépassement de nos objectifs en matière d'apprentissage. Nous abordons 2026 avec vigilance compte tenu des revirements budgétaires récents et restons mobilisés pour répondre aux besoins particuliers des entreprises de nos branches professionnelles, pour lesquelles nous devons continuer à nous battre.” - Laurent Barthélemy, vice-président d'AKTO.

Contact presse :

Pierre-Yves Galléty – 06 42 98 71 47 – pierre-yves.galley@omc.com
Julia Djimet – 06 45 68 42 72 – julia.djimet@omc.com

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences des branches professionnelles des secteurs des services, qu'il appuie pour faire face aux enjeux de transformation environnementale, digitale et sociale. A l'appui de la stratégie de chaque branche sur les sujets de qualification, de formation et d'emploi, AKTO éclaire et guide les entreprises, les salariés et jeunes sur les métiers et emplois d'aujourd'hui et de demain. Sa position au cœur de l'écosystème lui permet de partager la vision prospective de ses 21 branches avec l'ensemble de ses parties prenantes sur le territoire national (dans l'hexagone et outre-mer), afin d'opérer des synergies entre les acteurs de la formation professionnelle.

AKTO en quelques chiffres :

AKTO accompagne plus de 430 000 entreprises, parmi lesquelles 90 % de TPE et 6 millions de salariés. En 2025, 148 000 nouveaux alternants ont été accompagnés et plus de 580 000 salariés ont bénéficié d'une formation. AKTO emploie plus de 1 000 salariés sur tout le territoire dans l'hexagone et Outre-mer dans lesquels AKTO a délégation de service pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2i. **AKTO est également OPCO unique dans les territoires de Mayotte, Saint-Barthélemy, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon depuis 2021.**